



Parcours d'excellence : « La dynamique est bien enclenchée »

Un an après sa nomination comme délégué ministériel aux parcours d'excellence, Pierre Mathiot insiste sur la nécessité d'ouvrir les parcours d'excellence à davantage d'élèves. Et de les étendre au lycée.

Les premiers parcours d'excellence ont été mis en place il y a un an, dans quel objectif ? Ces parcours qui s'inscrivent dans la continuité des cordées de la réussite visent à accompagner les élèves de milieux modestes, dans l'élaboration de leur projet d'orientation par du tutorat individuel ou collectif, des visites culturelles... Ces programmes prennent appui sur l'expérience du programme d'études intégrées (PEI) mis en place dans les IEP de région depuis 2007. L'objectif est de lever l'autocensure et de les préparer à la poursuite d'études supérieures. En accompagnant les élèves de la troisième à la terminale, nous nous inscrivons clairement dans un temps long. Car, plus le plafond de verre est épais, plus il faut travailler sur la durée pour l'ébrécher. Quel bilan tirez-vous de cette première année ? Nous devrions atteindre à la fin de l'année scolaire, l'objectif chiffré que nous nous étions fixé. A cette date, les 364 collèges Rep+ seront dans la boucle. Auxquels il faut ajouter entre 70 et 80 collèges de Rep ou isolés territorialement qui ont souhaité rejoindre le dispositif. Au final, près de 8 000 élèves sont actuellement concernés par un parcours d'excellence. La dynamique est donc bien enclenchée. Mais ces chiffres cachent d'importantes disparités. Quand dans certains établissements quelques élèves seulement participent au dispositif, ailleurs c'est l'ensemble des troisièmes qui en bénéficient. La moyenne se situe autour de 20-25 élèves par collège. Il nous faut aller plus loin : en élargissant notre base en troisième en intégrant un plus grand nombre d'établissements (prioritairement ceux situés en REP et dans les régions isolées) tout en s'assurant de la montée en puissance du dispositif au lycée. Dans quel cadre les parcours d'excellence ont-ils été mis en place ? Il n'existe pas de cadre figé, fixé par le ministère. Les équipes dans les collèges et les établissements supérieurs ont une grande latitude quant à la mise en oeuvre de ces dispositifs. Nous souhaitons partir de leurs bonnes pratiques et les "industrialiser" en construisant plus systématiquement des partenariats avec les établissements du secondaire, les grandes écoles et universités, les parents d'élèves et les collectivités locales. Rien ne doit être imposé par le ministère mais venir du terrain. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ? Au final, à peine 90 000 élèves participent à une cordée de la réussite ou un parcours d'excellence. C'est un chiffre bien modeste ! 90 000 élèves comparés aux 1,3 millions d'élèves boursiers (Repères et références statistiques 2016 : 10.6 : Les bourses nationales dans le second degré. P. 335) et aux 2,5 millions d'étudiants. Pour l'heure, les programmes d'égalité des chances sont essentiellement portés par les grandes écoles dans le cadre des dispositifs égalité des chances type IEP, Science Po ou Essec. Les universités elles peinent à s'impliquer alors même qu'elles devraient jouer un rôle majeur. En effet, les élèves qui sont accompagnés depuis la troisième sont davantage en capacité de faire des choix qui leur conviennent, et surtout ils sont mieux préparés à la poursuite d'études supérieures. Quand on connaît les taux de réussite en licence, on voit bien en quoi il est crucial pour les universités de s'investir dans ce type de dispositif. Comment allez-vous évaluer ces programmes ? Dans les prochains jours, nous allons envoyer un questionnaire aux établissements qui participent aux parcours d'excellence et aux cordées de la réussite. Les questions seront très précises. Nous ne leur demanderons pas seulement de dire s'ils ont mis en place un dispositif, mais aussi de le décrire en quelques lignes : en quoi il consiste, combien d'heures y sont consacrées, combien d'élèves sont concernés, comment sont-ils choisis ? Quels sont les établissements partenaires ? Grâce à cette enquête qualitative, nous devrions être en capacité de dresser un bilan précis, en juin prochain. Nous allons également mettre en place un suivi statistique des cohortes sur toute la durée des parcours d'excellence, de la troisième à la terminale, afin d'en mesurer quantitativement les effets sur les poursuites d'études. Parallèlement, nous allons demander à des équipes de recherche spécialisées : sociologie, sciences de l'éducation, d'observer ce qui se fait précisément dans deux académies. Là encore, l'idée est d'appréhender le plus justement possible l'impact de ces programmes sur les choix d'orientation des élèves, l'estime de soi, l'autocensure... Il est également intéressant de voir si ces dispositifs profitent aux professeurs. Comment le fait de travailler à plusieurs, de se réunir, d'échanger de bonnes pratiques peut avoir un effet positif sur les enseignants et participer à redonner



du sens à leur travail?